

# 20<sup>ème</sup> Rapide Maurice Besnier

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 1 : Présentation

L'Echiquier Nazairien, organise le dimanche 25 Juin 2023, le 20<sup>ème</sup> Rapide Maurice Besnier, à Saint-Nazaire (44). Les rencontres ont lieu à La Soucoupe, 1 avenue Léo Lagrange, 446000 SAINT-NAZAIRE.

La manifestation est composée de deux tournois. Pour les deux tournois, les joueurs doivent être licenciés A ou B pour la saison en cours à la Fédération Française des Échecs (FFE) ou avoir un code FIDE (différent du code FRA) d'une autre fédération reconnue par la Fédération Internationale Des Échecs (hors RUS et BLR) ;

- **Tournoi A** : ouvert à tous, homologué FFE et FIDE pour le ELO rapide FIDE de juillet 2023 ;
- **Tournoi B** : réservé aux jeunes de 14 ans ou moins (U8 à U14) et ayant moins de 1300 Elo Rapide, homologué FFE pour le ELO rapide FFE de juillet 2023.

### Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE adoptées par le 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les tournois se jouent en 7 rondes. Les appariements se font au système Suisse intégral (Règles C.04), à l'aide du logiciel PAPI (version 3.3.7), homologué par la FFE et conçu par Erick Mouret.

**Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et pointé sur place avant 9h30.**

Le délai de forfait est de 10 minutes.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés. Les forfaits non justifiés seront signalés à la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

### Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de **15 minutes + 5 secondes par coup**.

Le vainqueur apporte le résultat à la table d'arbitrage immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double forfait.

### Article 4 : Horaires des rondes

- Pointage avant 9h30
- Ronde 1 : 10h
- Ronde 2 : 11h
- Ronde 3 : 12h
- Ronde 4 : 13h30
- Ronde 5 : 14h30
- Ronde 6 : 15h30
- Ronde 7 : 16h30
- Remise des prix : 17h45

### Article 5 : Droits d'inscription

#### Tournoi A :

- Avant le 24/06/2023 : adulte 12€ / jeune 6€
- Sur place : adulte 16€ / jeune 8€

#### Tournoi B :

- Avant le 24/06/2023 : 3€
- Sur place : 4€

## **Article 6 : Classement et départages**

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués :

- 1- **Buchholz Tronqué**
- 2- **Buchholz**
- 3- **Performance**

## **Article 7 : Prix**

Le montant des prix sera affiché après le 3<sup>ème</sup> ronde. Son total atteindra au moins 80% des droits d'inscription du tournoi A.

Les prix sont distribués **à la place réelle**.

Les prix ne sont pas cumulables. Tout joueur absent à la remise des prix renonce à son prix.

## **Article 8 : Organisation et arbitrage**

Responsable de l'organisation	Rénald NOBLET
Arbitre principale	Loriane LEBRET, AFE2/IA
Arbitre adjoint	Guillaume BELLLOT, AFC

## **Article 9 : Jury d'appel**

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est composé au cours de la première ronde, sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est composée du responsable de l'organisation et de deux joueurs du tournoi A.

## **Article 10 : Règles spécifiques**

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4 du Livre de l'Arbitre).

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

**Dans le tournoi B, deux coups illégaux seront tolérés.**

**L'article A.5 de l'annexe A Parties en cadence rapide s'applique pour l'intégralité de la compétition.**

## **Article 11 : Conduite des joueurs**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend la « zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Les conversations et lectures suspectes sur des parties en cours sont interdites sur le lieu de compétition.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ». Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

**Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.**

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter sur le lieu de compétition, hormis dans la zone fumeur à l'extérieur.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

**L'arbitre principale  
Loriane LEBRET**

**L'organisateur  
Rénald NOBLET**